

DOS Secrétariat

Tél. : 04.91.99.68.69

Dossier suivi par :

LES C.P.D. en EPS

Tél. : 04.91.11.02.79

Fax : 04.91.11.02.78

ce.cpdeps13@ac-aix-marseille.fr

- Première demande (1)
- Renouvellement

Année Scolaire 20.... – 20.....

Agrément d'Intervenant Rémunéré

Education Physique et Sportive

IDENTIFICATION

Je soussigné(e), NOM : Prénom :

né le :

résidant : à :

- sollicite un agrément pour aider les enseignants des écoles à mettre en œuvre, sous la responsabilité pédagogique de ceux-ci, leurs projets d'éducation physique et sportive approuvés par l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Déclare avoir pris connaissance des dispositions des circulaires ministérielles 92-196 du 03 juillet 1992 et 99-136 du 23 septembre 1999 et du plan d'action départemental EPS en vigueur.

LIEU D'EXERCICE de l'INTERVENTION

Commune : Circonscription :

CADRE et NATURE de l'INTERVENTION

école (cour, stade, gymnase) et préciser si :

Activités tableau 2 activités tableau 3 activités tableaux 2 + 3

piscine base nautique centre équestre autres (préciser) :

STATUT du DEMANDEUR

1 / Fonctionnaire territorial :

- Conseiller territorial des A.P.S.
- Educateur territorial des A.P.S.
- Opérateur territorial des A.P.S. (2)

2 / Salarié de droit privé ou de droit public non titulaire :

- Educateur sportif titulaire du Brevet d'Etat ou du BPJEPS de :
- Titulaire du diplôme STAPS suivant :

3 / Stagiaire :

- Educateur sportif stagiaire (3) en formation pour l'obtention du Brevet d'Etat de :
- Nom et qualité du tuteur en présence duquel se fera **obligatoirement** l'intervention :

4 / Ancienneté : Nombre d'années scolaires durant lesquelles l'I.A. 13 vous a agréé :

Fait à : le :

Signature de l'intervenant,

1 joindre le diplôme ou l'arrêté du statut.

2 Seuls peuvent être agréés les opérateurs intégrés lors de la constitution initiale du cadre d'emplois

3 joindre 1 certificat de pré qualification (BE) ou Attestation justifiant de la satisfaction aux exigences préalables à l'entrée en formation (BP JEPS).



Attestation de l'employeur

L'employeur : M. Qualité :

Adresse (indispensable) :

.....
atteste de l'exactitude des renseignements ci-dessus, donnés par l'intervenant.

Date :/...../.....

Signature et Cachet

Convention entre l'Education Nationale et l'employeur

Les soussignés attestent que ces interventions se placent dans le cadre de la **convention** passée le :/...../.....

Entre :

la collectivité locale (coordonnées) :

ou l'association (coordonnées) :

et l'Inspecteur d'Académie ou l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription
de :

L'I.E.N. :

L'employeur :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale

- Favorable
- Défavorable

Date :signature

DÉCISION DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

VU les circulaires ministérielles 92-196 du 03-07-92 et 99-136 du 23-09-99

VU la note départementale du 4 Octobre 2004 et le PAD EPS en vigueur,

VU le statut, les qualifications et les compétences du demandeur

L'Inspecteur d'académie décide que l'intervenant sus-mentionné peut être autorisé à aider les enseignants des écoles à mettre en œuvre, sous la responsabilité pédagogique de ces derniers, leurs projets d'éducation physique et sportive approuvés par l'Inspecteur de l'Education nationale,

- pour exclusivement
- pour les seules activités ne nécessitant pas un encadrement renforcé.
- pour l'ensemble des APS autorisées à l'école.

Agrément valable pour **3 années** à compter de la date ci-dessous.

Marseille, le :

Pour l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale,
Le Secrétaire Général,